## Municipalité de Saint-Honoré-de-Témiscouata



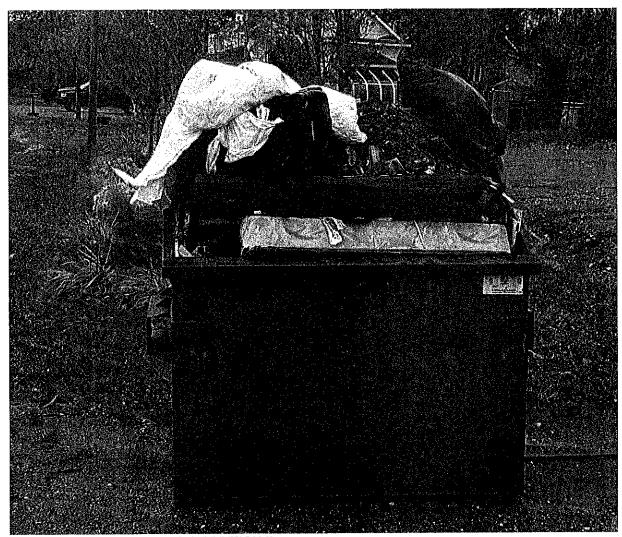
## SESSION ORDINAIRE DU CONSEIL.

lundi 5 octobre 2020

À 20 heures

- Mot de bienvenue :
- 2. Adoption de l'ordre du jour ;
- 3. Adoption du procès-verbal de la réunion ordinaire du 8 septembre 2020;
- Comptes du mois de septembre 2020; 4.
- 5. Rapport budgétaire et bilan au 30 septembre 2020 :
- 6. Comptes-rendus des réunions et suivi des dossiers :
  - a) Par Richard F. Dubé:
    - MRC du Témiscouata, le 28 septembre 2020 :
    - RIDT, le 16 septembre 2020 ;
- 7. Adoption du Règlement numéro 357 amendant le Règlement numéro 304 relatif aux Animaux-Licences et Race Interdite;
- 8. Résolution de concordance relativement à un emprunt par billets au montant de 408 100\$ qui sera réalisé le 13 octobre 2020;
- Résolution d'adjudication relativement à un emprunt par billets au montant de 408 100\$ qui sera 9. réalisé le 13 octobre 2020 :
- Formation relative aux finances municipales et à la préparation du budget Offre de service par 10. Mallette Comptable et Fiscalité;
- Renouvellement de l'entente forfaitaire avec Morency Société d'Avocats Offre de service juridique 11. pour 2021;
- Demande d'intérêt quant à la gestion des salaires de l'employée de la Corporation des Hauts Sommets; 12.
- 13. Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires :
- Demande de versement de la subvention de 11 000 \$ Programme d'aide à la voirie locale volet -Projets particuliers d'amélioration :
- 15. Demande d'appui de la part de Ressource d'aide aux personnes handicapées;
- Demande d'appui de la part de la Fondation Persévérance Scolaire du Fleuve-et-des-Lacs : 16.
- Demande de la part d'une entreprise pour l'installation de conteneurs fermés sur un terrain situé dans 17. le périmètre urbain ;
  - Affaires nouvelles :
  - Atteinte aux pouvoirs de zonage des municipalités et à la capacité des citoyens de se prononcer sur la réglementation de leur milieu de vie
  - Achat abat poussière ;
  - Autorisation de signature de cession de servitudes au Ministère des Transports du Québec
- 18. Affaires diverses :
- 19. Période de questions ;
- Fermeture de l'assemblée. 20.

En raison du COVID-19 et afin de respecter les directives sanitaires, un nombre limite (10 personnes du public maximum) de participants sera admis à la séance du Conseil. Si vous avez des questions sur l'ordre du jour, n'hésitez pas à nous contacter. Le procès-verbal sera accessible sur le Web : (www.sainthonoredetemiscouta.ca)



CITOYENNES ET CITOYENS ATTENTION !!

Il est fréquent que le conteneur à déchets au garage municipal et celui à l'édifice municipal soient rempli de cette manière. La Municipalité est permissive et accepte de dépanner les résidents en leur permettant d'amener leur surplus de déchets dans le conteneur municipal. Toutefois, il est inacceptable que certaines personnes profitent de la situation pour faire n'importe quoi et causer une situation de la sorte.

Les matelas, le bois, etc., doivent être amené à l'écocentre directement et le service est gratuit.

Pour le reste des déchets, la municipalité vous demande d'utiliser votre jugement. Si le conteneur est plein, il est inacceptable de continuer de superposer les déchets dans le conteneur au point que le couvercle ne ferme plus et que les déchets tombent un peu partout autour. Il pourrait arriver que le chauffeur du camion de vidange refuse de vider un conteneur dont le couvercle n'est pas fermé.

Si la situation ne se corrige pas, la Municipalité pourrait se voir forcée d'interdire complètement l'utilisation du conteneur par les citoyens et citoyennes.

En espérant la coopération de tous, nous vous remercions à l'avance pour votre collaboration.